FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Acide citrique · Citric Acid

1. Identification de la substance et de la société

Nom du produit	Acide citrique
Nom INCI	Citric Acid
N° CAS	77-92-9 (forme anhydre)
N° EC	201-069-1
N° index (annexe VI CLP)	607-750-00-3
Nature	Substance, acide citrique (≈ 100 %)
Usage identifié	Matière première pour formulation cosmétique, usage professionnel
Fabricant / Fournisseur	Lotus Lab Sarl, Témara, Maroc
Numéro d'urgence	Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc (CAPM), 24h/24 : +212 5 37 68 64 64 ou 0801 000 180

2. Identification des dangers

- Irritation oculaire grave, catégorie 2 (H319)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires (H335)
- Mot d'avertissement : ATTENTION
- Pictogramme : GHS07 (point d'exclamation)
- Conseils de prudence : P261, P280, P305+P351+P338, P403+P233, P405, P501

3. Composition / informations sur les composants

Composant (N° CAS)	Concentration / mentions H
Acide citrique (77-92-9) — Eye Irrit. 2 H319 ; STOT SE 3 H335	≈ 100 %

4. Premiers secours

- Inhalation : transporter la personne à l'air frais ; si la respiration est irrégulière, pratiquer la respiration artificielle (personnel formé). Consulter un médecin en cas de toux ou d'irritation persistantes.
- Peau : en cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Yeux : rincer à l'eau courante, paupières écartées, pendant plusieurs minutes, retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : faire boire de l'eau (maximum 2 verres). Consulter un médecin si les symptômes persistent.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Agents extincteurs appropriés : CO2, poudre ou eau pulvérisée ; pour un feu important, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.
- Protection des pompiers : appareil respiratoire autonome.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Éviter la formation de poussière ; porter une protection respiratoire contre les poussières, des gants et des lunettes. Ventiler. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les eaux de surface ou souterraines. Ramasser mécaniquement, nettoyer la zone.

Lotus Lab Sarl
Siège Social : COM 04, AV TARIK IBN ZIYAD SECTEUR 04 MASSIRA 01 IMM 6, Témara, Maroc
Tél : 06 60 80 18 60 / 06 73 85 31 09 · Email : contact@lotuslab.ma · Site : www.lotuslab.ma
RC: 142359 IF: 53628299 TP: 28209384 ICE: 003242171000003
Document confidentiel LOTUS LAB. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

7. Manipulation et stockage

Éviter la formation de poussière et éliminer régulièrement les dépôts de poussière. Aucune mesure particulière contre l'incendie ou l'explosion. Conserver le récipient bien fermé, ne l'ouvrir que sous aspiration locale. Prévoir un sol résistant aux acides. Stocker à l'écart des oxydants, à température ambiante. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- Lunettes de sécurité étanches (norme EN 166)
- Gants de protection en caoutchouc nitrile (épaisseur 0,11 mm, temps de passage ≥ 480 min)
- Vêtements de protection adaptés
- Filtre respiratoire P2 en cas de formation de poussière
- Aucune valeur limite d'exposition professionnelle à surveiller

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Solide cristallin (cristaux ou poudre)
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Point de fusion	153°C
Point d'ébullition	> 175°C (décomposition)
Point d'éclair	> 93°C
Température d'auto-inflammation	540°C
Densité (20°C)	≈ 1,665 g/cm³
Solubilité dans l'eau (20°C)	≈ 1 330 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)	-1,72
Inflammabilité	Produit non inflammable

10. Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Aucune réaction dangereuse connue. Condition à éviter : chauffage (décomposition au-delà de 175°C). Matériaux incompatibles : agents oxydants, agents réducteurs, composés alcalins. Produits de décomposition dangereux : monoxyde et dioxyde de carbone en cas d'incendie.

11. Informations toxicologiques

- DL50 orale : 3 000 mg/kg (rat), 5 400 mg/kg (souris)
- DL50 cutanée : 5 500 mg/kg (rat), 2 700 mg/kg (souris)
- Provoque une sévère irritation des yeux (catégorie 2)
- Peut irriter les voies respiratoires (toux)
- Non classé : irritation cutanée, sensibilisation, mutagénicité, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, danger par aspiration
- NOAEL orale à doses répétées (rat) : 1 200 mg/kg

12. Informations écologiques

CL50 poisson (96 h) : 440 à 760 mg/l ; CE50 daphnie (Daphnia magna, 72 h) : 120 mg/l. Potentiel de bioaccumulation faible (log Pow -1,72). Classe de danger pour l'eau (Allemagne, WGK) : 1, faiblement dangereux pour l'eau. Le rejet de grandes quantités dans l'eau peut abaisser le pH : ne pas laisser atteindre les eaux ou les égouts. Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

Lotus Lab Sarl
Siège Social : COM 04, AV TARIK IBN ZIYAD SECTEUR 04 MASSIRA 01 IMM 6, Témara, Maroc
Tél : 06 60 80 18 60 / 06 73 85 31 09 · Email : contact@lotuslab.ma · Site : www.lotuslab.ma
RC: 142359 IF: 53628299 TP: 28209384 ICE: 003242171000003
Document confidentiel LOTUS LAB. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément à la réglementation nationale. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser atteindre le réseau d'assainissement. Les emballages non nettoyables sont traités comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	Non applicable
Désignation	Non applicable, produit non classé dangereux pour le transport
Classe	Non applicable (ADR/IMDG/IATA/ADN/RID)
Groupe d'emballage	Non applicable
Polluant marin	Non

15. Informations réglementaires

Classification selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 ci-dessus. Substance non inscrite à la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) de l'article 57 de REACH ; non inscrite aux précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148) ni de drogues. Évaluation de la sécurité chimique réalisée par le déclarant REACH. Le règlement cosmétique (UE) 1223/2009 interdit les tests sur les animaux pour les ingrédients cosmétiques mis sur le marché européen (article 18). Maroc : pas de format FDS légalement imposé, GHS retenu comme référence de facto. Loi n°24-09, article 31 : mentions obligatoires destinées à l'utilisateur à prévoir au moins en arabe sur l'étiquette produit.

Lotus Lab Sarl
Siège Social : COM 04, AV TARIK IBN ZIYAD SECTEUR 04 MASSIRA 01 IMM 6, Témara, Maroc
Tél : 06 60 80 18 60 / 06 73 85 31 09 · Email : contact@lotuslab.ma · Site : www.lotuslab.ma
RC: 142359 IF: 53628299 TP: 28209384 ICE: 003242171000003
Document confidentiel LOTUS LAB. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.